

Action-Gardien en accord avec l'OCPM le dossier des anciens ateliers du CN est loin d'être clos

Pour Action-Gardien, la table de concertation de Pointe-Saint-Charles, le rapport de l'Office de consultation publique sur le développement des anciens ateliers du CN met le doigt sur les enjeux majeurs soulevés par le projet et vient confirmer la position du milieu communautaire.

«La Ville doit prendre acte que des préalables sont requis avant toute adoption de projet et modification réglementaire. Il ne doit pas y avoir de décision à la va-vite sur ce projet», a fait savoir l'organisme.

En conclusion de son rapport, la commission de l'OCPM insiste sur l'existence de «conditions essentielles pour que le projet puisse aller de l'avant». La table Action-Gardien abonde dans le même sens, estimant que «ces conditions, préalables au développement du site, ne sont actuellement pas réunies. Il reste beaucoup d'inconnues, de questions sans réponses, de scénarios incompatibles avec la qualité de vie des résidents».

Action-Gardien constate que l'OCPM «fait largement écho à des positions incontournables de la population de Pointe-Saint-Charles, notamment sur le

désenclavement du site et les usages industriels». Pour l'organisme, «la réalisation de la voie d'accès permanente par Marc-Cantin doit être attachée dans l'accord de développement et être une condition sine qua non du développement du projet, tandis que la sortie côté quartier doit être réservée aux urgences».

Concernant les usages industriels, Action-Gardien insiste pour que ces usages soient précisés avant tout changement de zonage dans le but de «garantir une cohabitation harmonieuse entre les activités industrielles et les zones résidentielles».

Action-Gardien attend les réponses de la Ville suite aux avis et recommandations de l'OCPM: mise en place en priorité d'une voie d'accès sur le site par la rue Marc-Cantin, sauvegarde du parc de la Congrégation, définition des usages pour la partie industrielle, etc.

Pour l'organisme, d'autres enjeux, absents du rapport de l'OCPM sont également à surveiller: comment assurer la présence de commerces de proximité? Quelles seront les contributions des différents promoteurs, y compris l'AMT, au projet d'ensemble?

«Une fois que le projet aura été modifié, nous demandons à la Ville de le présenter à la communauté en assemblée publique, et cela avant son adoption. Nous ne voulons

pas être placés devant le fait accompli d'un projet adopté sans connaître la teneur des modifications», a fait savoir Action-Gardien.

Les cols bleus de l'arrondissement en grève les 3 et 24 février

Les cols bleus de l'arrondissement du Sud-Ouest feront grève les 3 et 24 février.

La collecte des déchets domestiques ne sera pas perturbée puisqu'elle est effectuée par le secteur privé. Quant à la collecte de matières recyclables, elle est annulée pour les secteurs concernés par la collecte du mercredi. Pour plus de renseignements, on consulte le site Info-collectes au www.ville.montreal.qc.ca/collectes ou on appelle au 311.

L'arrondissement a fait savoir qu'il entendait prendre «toutes les mesures

qui s'imposent afin de minimiser l'effet de la grève sur le service aux citoyens».

Les cols bleus de Montréal ont entamé le 25 janvier une grève tournante de 40 jours qui touchera, à tour de rôle, les 19 arrondissements deux fois d'ici le 5 mars. Mentionnons que le Conseil des services essentiels a ordonné que les services de déneigement soient assurés s'il y a une accumulation de plus de neuf centimètres, au lieu de 2,5 centimètres tel que cela est prévu habituellement.